



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes et à Monsieur le Ministre de l'Économie.

L'accord économique et commercial global, en anglais « Comprehensive Economic and Trade Agreement » (CETA), établi entre l'Union européenne (UE) et le Canada est en application provisoire depuis cinq ans. Depuis le 25 septembre 2017, les exportations européennes vers le Canada auraient, selon des sources de l'UE, augmenté d'un tiers. Pourtant, onze pays de l'UE n'ont pas encore ratifié l'accord.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes :

- Quelle est l'appréciation du Gouvernement sur l'évolution de la mise en œuvre de CETA au sein de l'UE ?
- Quelle est l'appréciation du Gouvernement sur l'évolution des échanges économiques avec le Canada depuis l'application provisoire de CETA au plan européen ?
- Comment ont évolué les échanges économiques luxembourgeois avec le Canada, en particulier les exportations luxembourgeoises, depuis l'application provisoire de CETA ? Quel a été l'impact de CETA pour le Luxembourg ?
- Est-ce que des problèmes ou litiges sont apparus dans le même contexte et, le cas échéant, lesquels ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député